



## EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal  
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE JANVIER à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit janvier, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Stéphane GAILLARD, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés :

Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à Mme Christine CLAUDE

Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN

Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Bernard CHAYELAIN-CADET

M. Yoann COURSEL a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU

M. Hugo CHAVANNE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-004

Tarif applicable aux  
accompagnants des  
bénéficiaires du repas  
des anciens

VU le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que la Commune organise annuellement un repas à destination des seniors de la Commune, cet évènement gratuit est réservé aux électeurs de la Commune selon leur âge,

**CONSIDERANT** que certaines personnes invitées souhaitent être accompagnées, il est proposé de créer un tarif applicable aux accompagnants ne réunissant pas les critères permettant d'être invités par la Commune,

**CONSIDERANT** que la commission finances et administration générale a émis un avis favorable sur la proposition de fixer le tarif des accompagnants au prix du repas unitaire acquitté auprès du traiteur en charge du repas,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 27 voix pour

**DECIDE** de fixer le montant de la participation des accompagnants des invités au repas annuel des anciens organisé par la Commune de Doussard, au prix unitaire TTC du repas tel qu'acheté par la Commune auprès du traiteur.

**PRECISE** qu'en 2024, le tarif pour les accompagnants est de 22€ TTC, et qu'à l'avenir celui-ci sera adapté en fonction du prix acquitté par la Commune auprès du traiteur.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Christine CLAUDELe Maire,  
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le